



Association sans but lucratif pour la
promotion des
CHAMBRES d'HOTES
label de qualité certifié ISO

www.fleursdesoleil.fr

info@fleursdesoleil.fr

tél 04 70 97 45 28

fax 04 26 68 98 45

Vichy 18 novembre 2005

Monsieur Léon BERTRAND
Ministre Délégué au Tourisme
3 place Fontenoy
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Par votre courrier en date du 7 novembre 2005, vous demandez de vous faire part de nos observations sur l'amendement que vous proposez pour donner un cadre juridique à l'activité d'hébergement en chambres d'hôtes.

Nous avons déjà répondu sur le fond, le 30 septembre 2005, à la demande, sur le même objet, transmise par la Direction du Tourisme le 23 septembre 2005. Notre présent avis sous forme de désaccord porte sur la modification fondamentale faite par rapport à ce premier texte en qui concerne le nombre de chambres ramené à quatre.

Notre étonnement est d'autant plus grand que jamais, lors des nombreux entretiens que nous avons depuis cinq ans avec l'ensemble des partenaires institutionnels et représentatifs de l'activité, aucun de ceux-ci n'a remis en cause la décision de fixer le seuil à cinq chambres. Décision prise à l'unanimité en été 2000 par le groupe de travail constitué sous votre égide pour définir l'accueil en chambres d'hôtes.

Je précise que notre réseau constitué en 1997 avait jusqu'alors limité à quatre le nombre de chambres autorisé par sa charte de qualité. Intégrant la décision du groupe, nous avons modifié celle-ci et agréons depuis 2001 des accueils comportant cinq chambres, étant précisé que « pour les maisons disposant de 4 ou 5 chambres d'hôtes, l'agrément ne sera donné que sous réserve d'assurance de disponibilité au moins partielle de deux personnes (notamment pour le petit déjeuner) ».

Ainsi la disposition que vous envisagez de faire adopter par le Parlement remet en cause celle qui avait été prise par consensus à l'instigation de votre département ministériel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma profonde et respectueuse considération.

Hervé BOUVANT, président du réseau Fleurs de Soleil